

COMMISSION : SENIORS

PV N° : 18 – 2017/2018 DU : 01/02/2018

PAGE 1/2

Animateur : Monsieur Jean-Charles GUIGUEN
Membres présents : MM. Patrick BOURABIER – Philippe BRANDY – Jean Marie SARDAIN

Le PV n° 17 de la réunion de la commission SENIORS en date du 18/01/2018 est approuvé sans observation.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (art.188 et 190 des R.G. de la F.F.F.) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique **obligatoirement avec en-tête du club**. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les rencontres de Coupes, toujours selon les dispositions de l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOUS COMMISSION DES CHAMPIONNATS

CALENDRIER GENERAL

La version V5 du 29 janvier 2018 sera mise en ligne sur le site du district.

REGLEMENT FINANCIER

Rencontre Départemental 3 : AS SALLES D'ANGLES – CS LEROY ANGOULEME (3) du 10/12/2018

Arbitre de la rencontre : M Jean Michel DE SOUSA

Après visite du terrain, l'arbitre décide en accord avec les clubs de ne pas faire jouer la rencontre au motif : « terrain impraticable ».

Les frais de déplacement de l'arbitre pour un montant de 35,20 Euros seront crédités à Monsieur Jean Michel DE SOUSA part débit du district (caisse des intempéries).

INFORMATIONS DIVERSES

- Courriel de l'arbitre M Jean Michel DE SOUSA, du 24/01/2018, pris note,

COMMISSION : SENIORS

PV N° : 18 – 2017/2018 DU : 01/02/2018

PAGE 2/2

- Courriels du FC GENAC/MARCILLAC/GOURVILLE, des 24 et 31/01/2018, Monsieur Julien GRANGEAU, pris note,
- Courriel de ENT BERNEUIL SALLES DE BARBEZIEUX, du 27/01/2018, Monsieur Stéphane FEUILLET, pris note,
- Courriel de US ETAGNAC, du 15/01/2018, Monsieur Gérard OUVRIER BONNAZ, pris note,

- Courriel de SC ST CLAUD, du 24/01/2018, Monsieur Anthony REDOIS, pris note,
- Courriel du CO LA COURONNE, du 24/01/2018, Monsieur Jacques DENIER, pris note,
- Courriel de AS BRIE, du 23/01/2018, Monsieur Michel GAUDILLERE, pris note,
- Courriel de UF BARBEZIEUX/BARRET, du 20/01/2018, Monsieur Stéphane CHENUDIERAS, pris note,
- Courriel du FC SUD CHARENTE, du 23/01/2018, pris note,
- Courriel de JARNAC SPORT, du 22/01/2018, Monsieur Philippe GRELIER, pris note,
- Courriel de SL CHATEAUBERNARD, du 01/02/2018, Monsieur Fabrice ARNEAU, pris note,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40.

L'Animateur : Jean-Charles GUIGUEN

Le Secrétaire : Jean Marie SARDAIN